

La Lettre du Maire

Commune de Breuil-le-Vert

N° 82 SEPTEMBRE 2025

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Rythmes scolaires, attractivité du métier d’enseignant, niveau des élèves, rôle des Directeurs d’Écoles... Dans un rapport publié mardi 20 mai, la Cour des comptes établit un bilan général navrant du fonctionnement de l’école primaire. Dans leur rapport, les Sages font état d’un “**système éducatif en situation d’échec**”, d’inégalités

croissantes entre les élèves et d’un manque d’attractivité du métier de professeur des écoles préjudiciable à la qualité de l’enseignement.

À Breuil-le-Vert depuis 2008, nous avons fait le choix de mettre en œuvre le maximum d’éléments pour donner toutes les chances à nos enfants d’acquérir les bases fondamentales de l’enseignement primaire. Le nouveau groupe scolaire Olympe de Gougues a mobilisé **6,200 millions €** d’argent public. Nous avons désormais un cadre idéal ; nous avons une équipe pédagogique d’une grande qualité professionnelle qui reste stable ; ce qui constituent d’excellents indicateurs. Les évaluations régulières de nos écoliers montrent que les niveaux et savoirs fondamentaux sont acquis voire dépassés. Et de surcroît, nous comptons une classe supplémentaire depuis septembre. L’effectif à la rentrée 2025 s’élève à 257 élèves. Au niveau de notre commune, nous avons fait de l’école un élément essentiel de notre action, nous avons valorisé de façon continue et efficace les conditions de l’enseignement primaire pour permettre à nos enfants d’acquérir les savoirs essentiels à leur passage au collège.

Merci aux enseignants et aux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et aux autres personnels pour tout le travail qu’ils accomplissent au quotidien.

Merci également aux parents d’élèves qui s’impliquent dans les commissions scolaires et extrascolaires.

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Recensement de la population

La commune de Breuil-le-Vert procédera au recensement de sa population du 15 janvier au 14 février 2026. Cette opération, organisée en partenariat avec l’INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), est essentielle pour la vie de notre commune. Le recensement permet de connaître le nombre d’habitants, leur répartition, les logements occupés, les tranches d’âge... autant d’informations qui servent ensuite à ajuster les dotations de l’État, planifier les équipements publics (écoles, transports, infrastructures) ou encore développer et aménager les services adaptés aux besoins des habitants.

Elisabeth Dardard a été désignée coordinatrice communale. Plusieurs agents recenseurs seront recrutés pour cette activité. La collecte des informations se fera du 15 janvier au 14 février 2026. Chacun d’entre vous recevra la visite d’un agent recenseur dûment identifié, ou bien une invitation à se recenser en ligne. Votre participation est **obligatoire**, mais au-delà de l’obligation légale, elle est surtout un acte citoyen, au service de notre collectivité. Les données recueillies sont strictement confidentielles et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal.

Nous comptons sur votre accueil bienveillant et votre coopération.

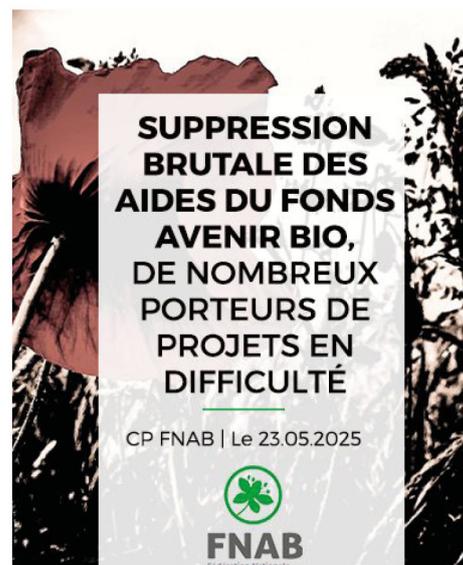
Pour toute question, n’hésitez pas à contacter la mairie au 03 44 78 35 00 ou par courriel à accueil@mairieblv.fr.

Sommaire

Le mot du Maire	1	Aire de jeux.....	5
Recensement de la population	1	Une salle des fêtes en constante amélioration	5
Restauration scolaire et Loi ÉGALIM.....	2	Abattage d’une peupleraie malade.....	6
Centre de santé	2	Poubelles sur le trottoir.....	6
Petite enfance : focus sur les assistantes maternelles..	3	FCLC regroupement des clubs de football.....	7
Déconstruction du pavillon rue de Paris.....	3	Expression libre.....	7
Le point sur la fiscalité, éternel sujet de controverse....	4	Mutuelle Santé communale.....	8
La vie des associations à Breuil-le-Vert.....	4	Horaires d’ouverture - Contact	8

Restoration scolaire et Loi ÉGALIM

- » La filière des produits d'origine biologique subit de fortes turbulences et traverse une crise profonde. Les soutiens publics ont été drastiquement réduits ; le budget de l'Agence Bio a été réduit de 64 %, compromettant son avenir et 149 millions d'euros d'aides à la conversion au bio ont été supprimés. De plus en plus de produits bios consommés en France sont importés, remettant en cause la cohérence des politiques publiques. La consommation baisse, plombée par l'inflation, réduisant la rentabilité pour les producteurs dont les versements des aides sont devenus tardifs. Les producteurs, eux, voient leurs débouchés s'effondrer. Certains raccrochent les bottes choisissant de revenir au conventionnel.
- » **Résultat** : Le bio, que l'on vantait hier, peine aujourd'hui à trouver sa place. Les surfaces cultivées stagnent (actuellement à peine 10 %) loin de l'objectif national de 20 %. Ces coups de fourches fragilisent ainsi la restauration collective, qui peine à respecter les exigences de la loi ÉGALim (50 % de produits durables dont 20 % de bio). Dans les cantines, atteindre cet objectif devient un vrai casse-tête. Entre des objectifs nationaux ambitieux, un contexte économique contraint et des attentes locales parfois divergentes, le Maire marche sur un fil. Il lui revient de concilier exigence nutritionnelle, respect des textes et gestion pragmatique et réaliste.
- » À Breuil-le-Vert, malgré les vents contraires, la volonté demeure intacte et les élus poursuivent leurs efforts avec exigence, avec bon sens et détermination pour offrir une alimentation de qualité aux enfants. Pour information, pour les 2 premiers trimestres de cette année, nous dépassons les objectifs en matière de bio (23 % pour 20 % à atteindre) mais nous sommes encore un peu en dessous sur les produits durables et de qualité (produits labellisés, produits issus de la pêche durable...) où nous sommes à 41,81 % pour 50 % à atteindre. D'autre part, nous répondons parfaitement aux autres exigences de la Loi Égalim en proposant au moins un menu végétarien par semaine. Nous avons également travaillé sur la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets par le compostage. Nous respectons également les principes d'information et de transparence relatifs à la composition des menus. Enfin, depuis janvier 2025, nous avons supprimé tous les contenants plastiques. Je remercie l'équipe de l'ILEP et notre prestataire "La Normande" pour tout le travail qu'ils accomplissent pour bien nourrir nos enfants. Nous sommes en bonne voie et pour le dernier trimestre 2025 les objectifs devraient être atteints.



Centre de santé



- » Depuis son ouverture en juin 2023, le centre de santé du Clermontois ne cesse de s'agrandir. Sept médecins généralistes, correspondant à quatre équivalents temps plein, y exercent actuellement et 3 autres recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année. Le nouveau centre, proposant 8 cabinets médicaux et pouvant héberger 2 étudiants en médecine, sera opérationnel au cours du premier semestre 2027. Avec 10 500 consultations de médecine générale en 2024, le centre de santé du Clermontois offre un important service de soins de premier recours à la population et permet de lutter contre les inégalités sociales en santé. Il assure des visites à domicile, développe des liens avec des services et structures d'accueil pour publics en difficulté comme les apprentis d'Auteuil, la Fondation Diaconesses de Reuilly et le CESAP.
- » Le centre prend régulièrement en charge de nouveaux patients et participe à la politique d'accès à un médecin traitant pour les patients en affection de longue durée en lien étroit avec la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise. Le centre de santé du Clermontois est donc devenu un acteur clé et incontournable de l'accès aux soins sur le territoire du Clermontois. En tant qu'habitant de Breuil-le-Vert, vous pouvez bien sûr prendre rendez-vous auprès du centre de santé de Clermont en tenant compte toutefois des possibles délais d'attente. Le personnel du centre de santé fera le maximum pour répondre à votre demande.

» Petite enfance : focus sur les assistantes maternelles

» Dans un souci de cohérence et, comme on dit aujourd'hui, d'efficace, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité intégrer les différentes structures liées à la petite enfance dans le champ de ses compétences. C'est ainsi qu'entre 2010 et 2014, plusieurs établissements ont rejoint le giron communautaire :

- 1 La Maison de la Petite Enfance (MPE) de Clermont,
- 2 La Halte-garderie (HG) de Bury,
- 3 La Maison de l'Enfance (ME) de Mouy,
- 4 Et enfin le Relais Petite Enfance (RPE).

» C'est sur ce dernier que nous souhaitons aujourd'hui faire un rapide point. Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement appelé Relais Assistantes Maternelles (RAM), est un service de proximité à destination des parents, des assistantes maternelles et des gardes à domicile. Il joue un rôle pivot dans l'accueil du jeune enfant, souvent organisé par le regroupement de communes. Ainsi les familles à la recherche d'un mode de garde doivent désormais s'adresser à la Communauté de Communes, qui assure la coordination de l'ensemble du dispositif.

» **Moins d'assistantes maternelles, plus de disponibilité.**

En 2017, le RPE comptait 286 assistantes maternelles. Début 2025, elles ne sont plus que 179, dont 22 à Breuil-le-Vert. La baisse s'explique par 2 phénomènes bien connus à l'échelle nationale :

- 1 La baisse de la natalité, (moins d'enfants... moins de nounous)
- 2 Le développement de structures privées, comme les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et les crèches privées.

La conséquence est paradoxale : alors que, par le passé, les familles avaient plutôt des difficultés à trouver une assistante maternelle, aujourd'hui les assistantes maternelles peinent désormais à trouver des enfants à accueillir.

» **Un métier essentiel, parfois oublié.**

Face à ce constat, nous avons souhaité mettre en lumière ce métier de l'ombre mais essentiel à la vie des familles. C'est pourquoi nous avons invité les assistantes maternelles de notre commune le 6 septembre, lors d'un événement qui a réuni également les familles ayant accueilli un bébé en 2024. Une belle occasion de créer du lien, de reconnaître leur engagement quotidien et de rappeler que nous sommes attentifs à ces professionnels de la petite enfance, souvent isolés mais jamais oubliés.



» Déconstruction du pavillon rue de Paris



» Comme évoqué dans La Lettre du Maire n°79 de mars 2025, la commune est devenue propriétaire de la maison voisine de nos services techniques. Les raisons ont été développées dans ce même numéro.

» Pour être tout à fait transparent, nous voulions éviter qu'elle soit achetée par des investisseurs puis agrandie, puis divisée en plusieurs lots habitables pour être loués dans une zone non dédiée à l'habitat par des marchands de sommeil peu scrupuleux comme Breuil-le-Vert en compte désormais.

» C'est ainsi que très rapidement nous avons pris la décision de la démolir pour conserver uniquement le foncier. En effet, il aurait été très difficile et extrêmement coûteux de réhabiliter cette construction compte tenu des normes en vigueur imposées aux établissements publics aujourd'hui. La déconstruction a eu lieu en juin dernier.

»» Le point sur la fiscalité, éternel sujet de controverse

- » En cette période où chacun va recevoir sa feuille d'impôts fonciers, il peut être utile d'effectuer un rappel sur les taux d'imposition qu'il ne faut pas confondre avec les bases qui augmentent au rythme de l'inflation comme le prévoit la Loi.
- » Jusqu'en 2020, les propriétaires fonciers versaient une part de taxe foncière à la commune au taux de 34,03 % appliqué sur les bases et versaient aussi une part de taxe foncière au département au taux de 21,54 %.

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département
Taux 2019	34,03 %	%	1,50 %	21,54 %
Taux 2020	34,03 %	%	1,50 %	21,54 %

- » Ensuite, le gouvernement a engagé une réforme fiscale par laquelle la part départementale allait devoir être versée à la commune et non plus au département. Cette réforme était facile, car il suffisait pour cela d'additionner les 2 taux. Ainsi, aujourd'hui votre feuille indique un taux de 55,57 % au profit de la commune et rien dans la colonne du département puisque cette colonne a été tout simplement retirée. Rien n'a donc changé pour les propriétaires fonciers. Et tout cela avait été indiqué **en toute transparence** dans la Lettre du Maire de mars 2021 (n°58 de mars 2021).

Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité
Taux 2020	55,57 %	%	1,50 %
Taux 2021	55,57 %	%	1,50 %

- » Pour autant, la commune n'a perçu aucune recette supplémentaire car parallèlement, la commune a perdu le bénéfice de la Taxe d'Habitation que plus personne ne paie et que tout le monde a déjà oublié. Cette réforme de la taxe foncière n'avait soulevé à l'époque aucune question, preuve s'il en fallait une que les explications étaient claires pour tout le monde.
- » En conclusion, depuis 2015 l'addition des 2 taux s'élève à 55,57 % et cette disposition n'a eu aucune conséquence sur votre niveau d'imposition. Ainsi, les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. D'ailleurs, le taux communal avait baissé de 1,5 % en 2014. Mais bien peu s'en rappelle !
- » Quant à la disparition de la Taxe d'Habitation, elle a permis incontestablement à tous de retrouver du pouvoir d'achat et cette disparition n'a eu aucune incidence pour les communes qui ont été intégralement compensées. Ceux qui prétendent que les élus en France ont augmenté la taxe foncière pour compenser la perte de la taxe d'habitation veulent tromper consciencieusement les contribuables. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder vos feuilles d'imposition Taxe Foncière et Taxe d'habitation de 2018 et de les mettre en perspective avec celles de 2024.

»» La vie des associations à Breuil-Le-Vert

- » Samedi 14 juin par un temps radieux et dès 9 h 30, 700 personnes ont convergé à l'école pour la kermesse. Une vraie réussite. Bravo aux parents membres de l'APEBLV (l'association des parents d'élèves), à l'équipe pédagogique, à l'ILEP et aux personnels qui tous ont contribué à la réussite de cette belle journée pour les enfants.
- » Le dimanche 15 juin dès 10 h 00 du matin s'est déroulée le concours de pétanque combinant licenciés et non licenciés. 96 joueurs présents par un temps magnifique avec une belle organisation. Félicitations à Stéphane et Cédric pour leur victoire de ce concours en six parties réunissant 49 doublettes.
- » Pendant que les boulistes se retiraient le dimanche soir, ils laissaient la place dans la foulée à la 3^{ème} mi-temps des footballeurs pour célébrer la fin de saison mais aussi la victoire du championnat de l'Oise du FCLC par les Séniors.
- » Le week-end suivant a laissé la place à la fête foraine durant 4 jours. **BRAVO à ceux qui bénévolement rendent possibles toutes ces activités.**



»» Aire de jeux

- » Les élus ont toujours eu pour volonté d'aménager le vaste parc municipal. Plutôt que de disperser çà et là de petites structures sans âme ni lien entre elles, nous avons fait le choix assumé de regrouper l'ensemble des équipements ludiques sur un même site : un parc clos, surveillé, doté d'un vaste parking. Un lieu pensé pour les familles, pour le confort de tous... et aussi pour le bon sens.
- » Ce regroupement permet un entretien plus efficace, une meilleure cohérence d'ensemble, et surtout, il répond aux attentes de toutes les tranches d'âge... Cette année, nous avons installé une nouvelle station de jeux. Sitôt installé, ce bateau est vite devenu l'attraction favorite des petits moussaillons.
- » Enfin, en concentrant les installations dans un espace unique et dédié, nous évitons les nuisances pour les riverains. Cet équipement participe pleinement à la renommée de Breuil-le-Vert. Respectez-le. Il est le fruit d'un cap assumé.



ACTUALITÉ SENIOR

Ils portent plainte contre le bruit des enfants, la mairie obligée d'enlever l'aire de jeux

26 SEPTEMBRE 2019

»» Une salle des fêtes en constante amélioration



- » Âgée de plus de 20 ans, notre salle des fêtes continue d'évoluer au fil des années grâce à une politique de rénovation progressive et réfléchie. Depuis plusieurs années déjà, elle bénéficie régulièrement de travaux de rafraîchissement visant à améliorer son confort et sa fonctionnalité.

- » L'année dernière, l'entreprise locale Cofapi s'est chargée du ravalement de façade, redonnant à l'édifice tout son éclat. Dans la foulée, la société Ramery est intervenue pour rénover les protections supérieures de la terrasse.
- » Cette année, nos agents municipaux ont pris le relais avec efficacité pour entreprendre le rafraîchissement intérieur, preuve de notre volonté d'optimiser les ressources communales tout en valorisant les compétences de nos équipes.
- » Prochainement, une nouvelle étape importante sera franchie avec la rénovation complète de la verrière pour offrir ainsi un meilleur confort thermique.

Notre démarche repose sur un double engagement :

- Mobiliser autant que possible nos services techniques municipaux dans leurs domaines de compétence et dont le professionnalisme est à saluer ;
 - Faire appel aux entreprises locales pour les opérations plus conséquentes, dans un souci de soutien à l'économie de proximité et de réactivité des interventions.
- » Ce programme d'amélioration continue illustre parfaitement notre attachement à un patrimoine communal vivant, entretenu, et tourné vers l'avenir, au service de tous les Brétoveliers.

»» Abattage d'une peupleraie malade

- » La peupleraie située au marais de Cannettecourt à côté de l'étang communal est en cours d'abattage. Bien que ces peupliers n'aient qu'une dizaine d'années, ils sont malheureusement atteints par une maladie qui menace non seulement leur vitalité, mais aussi l'équilibre des boisements environnants. Et pour s'en rendre compte, il suffit de regarder l'absence de feuillage et le cœur noirci des arbres abattus.
- » Sans attendre, il a donc été décidé de procéder à un abattage complet par une entreprise spécialisée. Car les arbres abattus restent encore commercialisables pour quelques temps. Cette mesure, bien que regrettable, est indispensable pour préserver la santé de notre environnement naturel.
- » Aucune replantation n'est prévue dans l'immédiat. Le terrain sera laissé au repos, afin que la nature puisse se régénérer à son rythme et laisser le temps aux autorités pour réfléchir à l'avenir du site. Car si les peupliers tombent, c'est parfois pour laisser le champ libre à de nouveaux équilibres. La nature sait toujours rebondir... même sur des copeaux !



Informations pratiques :

Le bois coupé est entreposé temporairement sur le site. Ce bois n'est pas destiné à l'usage privé : il ne peut en aucun cas être prélevé sans autorisation... comme cela est déjà arrivé !

- » Afin de garantir la sécurité du chantier et prévenir tout vol ou dégradation, le site est placé sous surveillance par caméras disposées par l'entreprise et par le passage du policier. J'adresse mes encouragements à Jean-Guy Bruyer, Maire-Adjoint pour sa réactivité dans la gestion de ce dossier.

»» Poubelles sur le trottoir et non-respect des conditions de collecte

- » De nombreux habitants nous rappellent quotidiennement qu'ils sont très attachés à la sécurité routière. Pourtant nous devons constamment rappeler les règles élémentaires de sécurité qui visent à protéger les personnes les plus fragiles que sont les piétons et notamment les enfants. Ainsi, lorsque les containers sont laissés sur le trottoir pendant plusieurs heures voire plusieurs jours, ils deviennent des obstacles à la circulation et réduisent l'espace dédié aux piétons, obligeant ces derniers à marcher sur la route et à se mettre en danger. Il est donc important que chacun respecte les consignes relatives au ramassage des ordures.
- » C'est la Communauté de Communes qui collecte et qui traite les déchets selon des modes de collecte (jours et horaires, bacs ou conteneurs à utiliser...). Vous pouvez retrouver ces informations sur le guide de collecte mis à disposition par votre mairie ou contacter directement la Communauté de Communes.
- » Aujourd'hui, il semble utile de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères, afin de préserver la qualité de notre cadre de vie. **Aussi vous devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique seulement la veille au soir de la collecte.** Celles-ci devront ensuite être retirées dès la collecte effectuée.
- » Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'une verbalisation. Il en est de même si vous laissez des poubelles en permanence sur la voie publique.

*Les agents de collecte
sont passés ?*



*Je n'encombre pas ma rue...
Je rentre à la maison*

» FCLC regroupement des clubs de football



Clermontois

En difficulté, le foot se serre les coudes chez les jeunes du secteur

» En mai 2019, les dirigeants de l'ASBV (club historique de foot de Breuil-le-Vert) ont présenté aux élus municipaux un projet de fusion avec le club Clermont/Liancourt (FCLC) afin de mutualiser les moyens humains et matériels et donner un nouvel élan à un club freiné par le manque de bénévoles encadrants et donc de perspectives. Les adhérents ont voté dans leur majorité pour cette fusion.

- » Les élus municipaux n'ont bien sûr pas participé au vote. Les adhérents qui avaient soumis une contre-proposition et qui étaient contre cette fusion sont partis vers d'autres clubs voisins. De nombreuses personnes ont reproché au Maire de brader voire d'avoir voulu faire disparaître le club de foot de Breuil-le-Vert. Aujourd'hui, les faits donnent raison à tous ceux qui pensent que s'unir pour avoir un club plus fort est non seulement une nécessité pour survivre mais un atout précieux pour enregistrer de bons résultats.
- » Ceci nous montre bien que le club de Breuil-le-Vert en s'associant avec le club voisin Clermont/Liancourt (FCLC) avait raison et bien anticipé les difficultés d'une petite équipe de foot locale. Depuis 2019, le FCLC sait compter sur les élus de Breuil-le-Vert qui soutiennent les associations quelles qu'elles soient, avec le regard toujours tourné vers l'avenir.

» Expression libre



Soirée du 13 juillet

Une soirée dansante populaire portée par l'engagement de tous !

Pour répondre à la demande de la municipalité, le COBC a accepté un défi de taille : celui d'organiser dans l'esprit des festivités de la fête nationale, une grande soirée dansante gratuite et ouverte à tous, dès le dimanche soir. Un pari audacieux, à

l'heure où les bals populaires foisonnent dans les environs.

Et pourtant... le succès a été éclatant : 250 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes, dans une ambiance électrisante, dansant avec ferveur jusqu'à 3 h 00 du matin !

Ce moment festif n'aurait pu voir le jour sans la mobilisation exemplaire des bénévoles du COBC, mais aussi grâce à la présence active d'élus municipaux, pleinement engagés tout au long du week-end. Ils n'ont pas compté leurs heures, que ce soit pour prêter main-forte à l'organisation, veiller au bon déroulement de la soirée ou simplement partager un moment de convivialité avec les habitants.

Leur implication concrète, sur le terrain et au cœur de l'action, incarne ce que doit être une équipe municipale : proche, solidaire, investie pour faire vivre le lien social. Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont fait de cette soirée un moment populaire au sens noble du terme : chaleureux, partagé et inoubliable. À refaire !



L'équipe de Jean-Philippe VICHARD

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : VEABLV
Contact : veablv@orange.fr

BREUIL-LE-VERT
C'est vous !



Questionnez les élus :

Élus de l'opposition, nous souhaitons vous donner la parole et vous permettre de poser à travers nous des questions diverses lors du conseil municipal. Posez vos questions par mail.
Cédric Cherfils & Marc Doyer
blvcestvous@gmail.com 06.20.51.15.93





- » Parce que la santé ne devrait jamais être un luxe, la commune de Breuil-le-Vert s'interroge sur la mise en place d'une **mutuelle santé communale**, accessible à tous, sans condition d'âge ou de ressources. En effet, de nombreuses personnes renoncent à adhérer à une mutuelle faute de moyens suffisants et du coup font l'impasse sur des soins pourtant nécessaires.
- » C'est pourquoi, nous nous sommes interrogés sur la mise en place d'une mutuelle santé communale.

- » L'objectif ? Vous proposer une **couverture santé complémentaire à des tarifs mutualisés**, négociés au plus juste, avec des garanties adaptées aux besoins de chacun : familles, retraités, jeunes actifs...
- » Mais avant d'aller plus loin, votre avis est **essentiel**. Souhaitez-vous qu'une telle initiative voit le jour dans notre commune ? Seriez-vous intéressé(e) par une mutuelle communale ? Quels seraient vos besoins prioritaires ?
- » Pour cela, nous vous invitons à répondre à un **questionnaire** (papier ou en ligne) :

- Sur le site internet de la Mairie ;
- À l'accueil de la mairie (questionnaire papier disponible) ;
- Sur la page Facebook de la Mairie ;
- Ou en flashant le QR Code ci-contre.



→ Réponse souhaitée avant le 31 octobre 2025

pour que nous puissions analyser vos retours et engager la suite des démarches si vous êtes nombreux à le souhaiter.



LUNDI

08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

MARDI

08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

MERCREDI

08 h30 à 12 h00

JEUDI

08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h30

VENDREDI

08 h30 à 11 h45
13 h30 à 17 h00

Vous serez reçus sur rendez-vous par M. le Maire ou ses Maires-Adjoints(es) en fonction du sujet. Pour toutes questions ou demandes, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.



Flashez-moi !
pour plus
d'informations



MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00
Secrétariat : accueil@mairieblv.fr
Site internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr

*Retrouvez l'actualité de la mairie,
sur notre page Facebook :
Mairie de Breuil-le-Vert*

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef :** Alette BALSALOBRE
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Septembre 2025 n°82** - **Crédits photos :** Droits réservés